

La fiche d'orientation professionnelle

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **86 (1957)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FICHE

d'orientation professionnelle

A l'approche des émancipations scolaires, il n'est peut-être pas inutile de profiter de l'hospitalité du *Bulletin pédagogique* pour attirer à nouveau l'attention des maîtres et maîtresses des classes supérieures sur la fiche d'orientation professionnelle.

Sa justification. Que l'orientation professionnelle d'un jeune homme ou d'une jeune fille soit pratiquée selon la méthode de l'entretien (de l'interview comme disent les Anglo-saxons), ou selon celle des épreuves psychologiques, le conseiller de profession a besoin des informations préalables de l'éducateur pour donner une signification la plus assurée aux constatations faites et aux résultats obtenus.

L'entretien lui-même ne peut être pratiqué comme un interrogatoire au guichet d'un secrétariat de préfecture. Il doit au contraire s'adapter intimement au sujet pour produire les fruits attendus. On sait que, par malheur, l'Orientation professionnelle est souvent considérée comme un service administratif où s'entassent les dossiers secrets de chaque client, ce qui n'est pas sans entraîner chez certains candidats une résistance intérieure difficile à vaincre. Une fausse manœuvre initiale, surtout si l'enfant est envoyé par une quelconque autorité, peut faire échouer l'entretien. La mise en confiance est souvent longue, surtout chez les enfants timides ou renfermés. Selon l'attitude du conseiller, ils s'ouvriront ou demeureront longtemps impénétrables. Des précautions doivent ainsi être prises, qui ne peuvent l'être que si l'orienteur a été informé au préalable par le maître des traits marquants du jeune homme ou de la jeune fille.

Les résultats aux tests, qui d'ailleurs ne sont pas appliqués dans tous les cas, ont une valeur de rang par rapport à l'aptitude envisagée et dans un groupe de cent individus de la même catégorie, ou une valeur d'écart par rapport à la moyenne de ce groupe. Mais ce rang ou ce degré d'écart doivent être interprétés psychologiquement en fonction de l'individu tout entier, de sa personnalité, de ses attitudes fondamentales et essentielles à l'égard de soi et d'autrui, de son propre « style de vie ». Le résultat mathématique n'aura, dès lors, pas la même signification psychologique s'il est obtenu par un émotif ou un non-émotif, par un extratensif ou un introversif, par un adapté ou un inadapté. Les informations données par le maître permettront, si elles reposent bien entendu sur une pénétrante observation, d'interpréter avec plus d'assurance les résultats obtenus, en vue d'un conseil valable. Il peut arriver que le maître signale pour un enfant des carac-

téristiques de docilité, de bonne compagnie, et qu'au service d'O. P., en présence d'une personne nouvelle pour lui, ce même enfant prenne une attitude inquiète, intimidée ou anxieuse, peu propice à la collaboration nécessaire pour la recherche d'une direction professionnelle. La confrontation des deux observations, qui paraissent seulement s'opposer, apportera une lumière de plus sur la structure mentale et affective du sujet. De telles contradictions de comportement, en fonction du milieu, sont souvent plus importantes à retenir et partant plus utiles que d'autres remarques qui sont évidentes et se confirment. C'est alors un « cas » dont l'analyse ne saurait rester épidermique.

Ces quelques notes nous semblent suffisantes pour justifier l'utilisation de la fiche d'orientation professionnelle. Elle existe sous une forme ou sous une autre dans tous les pays occidentaux. Les Autrichiens, par exemple, utilisent une sorte de passeport psychologique, qui suit l'élève au cours de sa scolarité, parallèlement au livret de notes. C'est peut-être un progrès par rapport à ce que nous faisons chez nous.

Les informations de l'élève. La plupart sont de simples indications d'état civil. Encore ne sont-elles pas toutes exactement données. Le terme de « confession », par exemple, n'est pas toujours compris. On a déjà trouvé la réponse : « Pas souvent » ! Ce terme sera remplacé lors de la prochaine édition. A la question relative aux parents, on ne comprend pas toujours qu'il suffit de mentionner le nom de l'autorité paternelle ou tutélaire.

Quant aux questions relatives aux loisirs et aux intentions professionnelles, les réponses sont généralement suffisantes. Mais pour qu'elles aient une réelle valeur d'indication et ne soient pas seulement du remplissage, il est absolument nécessaire que le maître ait pris la peine auparavant d'attirer l'attention de ses élèves sur l'importance d'un bon choix professionnel fait autrement qu'au hasard, sur la nécessité pour chacun de s'informer soi-même afin d'éveiller des goûts et intérêts suffisamment stabilisés, sur l'utilité d'une réflexion sérieuse et sur la légitimité de l'approbation des parents. Le choix mentionné sur la fiche n'a aucune valeur s'il n'est pas le fruit d'une longue maturation au cours de la dernière année scolaire spécialement. Il ne doit plus être le choix fantaisiste propre à l'âge de 10 ans, mais être au moins le choix provisoire caractéristique de l'âge de 13-14 ans, sinon déjà réaliste, ce qui devrait être le cas pour la majorité des jeunes gens de 16 ans chez nous.

Les informations du maître. On a déjà suffisamment rappelé que la fiche constitue un document confidentiel et que les maîtres n'ont à craindre aucune indiscretion. Elle reste entre les mains du conseiller de profession et, si ce dernier doit utiliser une information de l'école pour contre-indiquer le choix d'un métier, il saura le faire avec assez

d'adresse pour n'éveiller aucune suspicion. Les observations utiles jailliront spontanément de l'entretien aiguillé bien à propos par le conseiller de profession, grâce aux indications de la fiche.

Les rendements scolaires dans les branches fortes et les branches faibles sont importants pour le conseiller de profession. On sait que la réussite professionnelle est partiellement conditionnée par le bagage intellectuel au départ. On sait de même que ce bagage est à son tour aussi partiellement conditionné par le degré d'intelligence. On pourra donc, au travers des résultats à l'école, avoir une idée du niveau intellectuel probable. Mais on peut rencontrer chez le même élève une bonne intelligence et de faibles rendements scolaires. C'est pourquoi, à la question « intelligence », nous invitons les maîtres à apprécier ce facteur, le moins possible en fonction des notes obtenues, et le plus possible en fonction de la définition admise aujourd'hui d'une capacité générale de s'adapter avec plus ou moins d'aisance et de rapidité à des problèmes nouveaux. On tentera de saisir l'intelligence elle-même dans toutes ses manifestations et non dans l'usage qui en est fait.

Pour ce qui est du caractère, élément directif principal de la personnalité, on l'envisagera essentiellement dans son aspect de mode de contact avec autrui, dans la façon-type de l'individu de s'adapter au milieu environnant, dans sa manière d'en ressentir la pression et de réagir contre elle, dans son attitude habituelle sous surveillance et en liberté. L'observation en classe et en récréation permet une ample moisson de renseignements précieux. Il est vrai qu'il est possible, à un conseiller de profession expérimenté, d'inventorier les traits essentiels du caractère d'un individu. Mais les épreuves sont parfois longues alors que le temps disponible est très limité. Et à supposer encore que le conseiller de profession puisse consacrer de nombreuses heures à chaque cas individuel, cette possibilité ne justifierait pas l'abandon des informations du Corps enseignant. R. Pasquasy, professeur à l'Université de Liège, écrivait dernièrement : « A chaque heure du jour, le maître est le témoin des réactions d'une intelligence qui se forme au contact des choses et d'un cœur qui s'ouvre au contact des autres. A chaque heure du jour, il assiste aux tentatives individuelles d'ajustement au groupe. Dès lors s'étonnera-t-on que les qualités à base de relations sociales sont mieux appréciées par l'éducateur que par l'orienteur ? » Il ajoute encore : « Seule une observation prolongée peut donner des renseignements sûrs sur le comportement à l'égard de l'autorité, des autres enfants, des étrangers. D'autre part, certaines caractéristiques individuelles comme la vitesse d'adaptation, l'influence de l'émulation, l'effet de la récompense ou de la punition, l'application au travail et la persévérance, les intérêts et les « marottes » sont également justiciables de l'observation psychologique » pratiquée par les maîtres pour faciliter la tâche de l'orienteur.

Il est possible que les caractéristiques proposées à l'appréciation des éducateurs soient jugées trop nombreuses ou trop nuancées. Donne-t-on aussi toujours la même signification à tel qualificatif ? Les remarques que les maîtres et maîtresses pourraient nous adresser à ce propos seront les bienvenues et nous en tiendrons compte lors d'une prochaine et nouvelle édition.

Office cantonal d'O. P.

A. SUDAN

Délinquants en herbe

Les études concernant le problème de la délinquance juvénile sont innombrables dans les pays de langue anglaise, en France et en Italie. Le cinéma lui-même s'en est occupé. Depuis de longues années on recherche les causes de ce phénomène. On s'efforce de sauver les enfants difficiles, de prévenir leurs méfaits. S'ils ont commis quelque délit, ils paraissent devant des tribunaux spéciaux qui mettent tout en œuvre pour étudier et comprendre leurs problèmes. Des institutions ont été créées pour réintégrer les jeunes délinquants dans la société et développer en eux le sens des responsabilités. Et ces institutions ne suffisent plus...

La délinquance juvénile signe au fer rouge les échecs éducatifs d'une société. 13 000 jeunes délinquants en France, en 1954 ; aux États-Unis, en 1960, selon les prévisions d'un ancien sénateur, deux millions de jeunes gens auront des difficultés avec la justice si on laisse les choses aller à leur train actuel.

Aucun responsable social ou politique, aucun éducateur ne peut s'y résigner. Mais que faire ?

Chercher les causes, comme le médecin devant l'épidémie. L'hérédité, l'alcoolisme, le divorce, le taudis, le cinéma, le roman policier... cela fait vraiment beaucoup de causes. Un peu trop. Comment traquer les vraies causes ?

La science s'est jetée sur ce problème, voici un quart de siècle. Par l'analyse statistique, un Burt, un Healy dégagent les fils de l'écheveau. On ne parlera plus de l'hérédité du crime. On accusera surtout les défaillances éducatives du foyer.

Mais une arrière-pensée nous point : si la plupart des jeunes délinquants sortent de foyers instables, qui nous dit que la plupart des enfants de foyers instables deviennent effectivement des délinquants ? On voudrait la contre-épreuve,

Ce fut l'idée-lumière du professeur Sheldon Glueck, de Harvard University. Avec sa femme et une équipe de chercheurs attelés à la tâche pendant près de dix ans, il a comparé trait par trait 500 jeunes délinquants et 500 braves garçons, associés par paire, l'un délinquant, l'autre non, chaque paire ayant en commun trois facteurs de base : même souche ethnique, même niveau mental, même habitat en quartier de banlieue. Sur ce fond commun se dressent alors en relief les vraies causes de la délinquance juvénile et leur nocivité respective.

Ce sont les résultats de cette enquête d'un prodigieux intérêt, et ses conclusions utilisables pour la prévention, que vous trouverez dans ce livre, traduit par le P. Verdun, S. J., et qui fait partie de la collection *Animus et anima*, dirigée par des professeurs de l'Institut de pédagogie des Facultés catholiques de Lyon.

SHELDON et ELEANOR GLUECK : *Délinquants en herbe*. Collection « Animus et Anima » dirigée par L. Barbey et M. Marmy. Librairie Emmanuel Vitte, Lyon. Prix : 900 fr. français.